

Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

<p>Date de convocation : 17/10/2022</p> <p>Membres :</p> <p>En exercice <input type="text" value="19"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="17"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="18"/></p> <p>Date d'affichage : 25/10/2022</p> <p>Date de publication : 25/10/2022</p>	<p>Le 24 octobre 2022 à 20h30 au foyer polyvalent</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.</p> <p>Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÉT, Nathalie FREMY, Aurélia FOURNIER, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMARY, Tovo RABEMANANTSOA, Séverine RODRIGUES et Aurore VERDIER</p> <p>Était représenté : Fabrice GUIRAUD par Jean-Georges CLAIR</p> <p>Absente : Josette VALLAU</p> <p>Secrétaire de séance : Gabriel BEUGIN</p>
---	--

DÉLIBÉRATION N° 2022-84**OBJET : Attribution du marché de travaux d'extension du cimetière de Villagrains**

Pour rappel, une consultation, via le profil acheteur de la Commune (plateforme « demat-ampa.fr ») a été engagée pour les travaux d'extension du cimetière de Villagrains.

A ce titre, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études AZIMUT.

Les principaux postes de travaux à réaliser sont les suivants :

- Terrassements
- Mise en oeuvre de grave GNT
- Fourniture et pose clôture préfabriquée

L'estimation des travaux s'élève à 31 300.00 € HT soit 37 560.00 € TTC pour la solution de base et à 37 190.00 € HT soit 44 628.00 € TTC pour la variante (muret avec placage en façade), et enfin une option (jardin du souvenir) s'élève à 7 220.00 € HT soit 8 664.00 € TTC.

La remise des offres était fixée au 30 septembre 2022 où 4 entreprises ont remis une offre :

Entreprises	Montant HT base	Montant HT variante	Montant HT option
CMR	28 298.30	34 311.30	8 644.50
COLAS	26 695.23	32 129.61	9 594.68
EIFFAGE	23 185.90	28 704.00	6 781.20
EUROVIA	30 180.50	34 821.50	5 612.90

Au vu du rapport d'analyse des offres joint à la présente délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

